

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation des petits frères des Pauvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

COMPTES ANNUELS 2016

Comptes annuels de l'exercice 2016

Sommaire

Bilan

Compte de Résultat

Annexe :

- Note 1 Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation
 - 1.1 Faits marquants de l'exercice
 - 1.2 La fondation des petits frères des Pauvres
 - 1.3 Les fondations abritées
- Note 2 Principes et méthodes comptables
 - 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
 - 2.2 Immobilisations incorporelles
 - 2.3 Immobilisations corporelles
 - 2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement
 - 2.5 Fonds propres
 - 2.6 Fonds dédiés
 - 2.7 Dons
 - 2.8 Legs et donations
 - 2.9 Impôts
- Note 3 Actif immobilisé
- Note 4 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités
- Note 5 Créances et dettes
- Note 6 Fonds propres
- Note 7 Provisions
- Note 8 Fonds dédiés
- Note 9 Emprunts et autres dettes financières
- Note 10 Autres achats et charges externes
- Note 11 Charges de personnel
- Note 12 Contributions volontaires en nature
- Note 13 Dotations aux amortissements
- Note 14 Produits et charges financiers
- Note 15 Produits et charges exceptionnels
- Note 16 Résultat de l'exercice
- Note 17 Rémunération des dirigeants
- Note 18 Engagements reçus et donnés
- Note 19 Compte d'emploi annuel des ressources (C.E.R.) et son annexe

BILAN ACTIF

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	178 724	160 771	17 953	43 354
Autres immobilisations incorporelles	626 000	92 657	533 343	558 375
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 502 296	24 664	1 477 632	1 477 632
Constructions	87 402 830	16 766 742	70 636 088	65 056 498
Installations techniques, matériel et outillage	191 233	128 690	62 543	69 190
Autres immobilisations corporelles	26 985	10 676	16 309	19 008
Immobilisations financières				
Participations	10 200 278		10 200 278	15 245
Créances rattachées à des participations	2 580 000		2 580 000	
Autres immobilisations financières	57 496		57 496	54 818
Immobilisations en cours				
Constructions en cours	646 367	379 965	266 402	1 802 574
Autres immobilisations en cours				
TOTAL (I)	103 412 209	17 564 165	85 848 044	69 096 694
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 302		11 302	8 137
Créances d'exploitation				
Autres créances	758 606	40 728	717 878	734 206
Valeurs mobilières de placement	8 445 948	4 834	8 441 114	8 704 506
Disponibilités	24 499 976		24 499 976	32 404 647
Charges constatées d'avance	281 411		281 411	293 467
TOTAL (II)	33 997 243	45 562	33 951 681	42 144 963
TOTAL GENERAL (I à II)	137 409 452	17 609 727	119 799 725	111 241 657
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs et donations nets à réaliser :				
- acceptés			4 520 981	4 752 287
- non encore acceptés			15 000	

BILAN PASSIF (avant affectation du Résultat)

	31/12/2016	31/12/2015
	Net	Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	20 200 000	10 000 000
Apports sans droit de reprise	1 776 000	1 776 000
Réserves	12 346 538	16 450 974
Report à nouveau	1 690 788	2 965 027
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	4 863 346	4 821 325
TOTAL DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	40 876 672	36 013 326
Fonds propres des Fondations abritées		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	34 769 756	34 769 756
Dotation consommable	508 957	624 957
Apports sans droit de reprise	11 108 516	7 238 568
Réserves	15 581 908	14 582 245
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	729 991	749 611
Autres fonds propres		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 046 366	3 276 728
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000	50 000
TOTAL DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	65 795 494	61 291 865
TOTAL (I)	106 672 166	97 305 191
PROMISONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	281 669	
Provisions pour charges	10 381	
TOTAL (II)	292 050	
FONDS DEDIES		
sur dons, donations et legs affectés	1 010 308	338 246
aux fondations abritées	9 447 113	10 641 776
TOTAL (III)	10 457 421	10 980 022
DETTES		
Dépôts et cautionnements reçus	182 592	164 801
Emprunts et autres dettes financières (1)	1 176 839	1 304 624
Autres dettes	1 006 518	1 474 631
Produits constatés d'avance	12 139	12 388
TOTAL (IV)	2 378 088	2 956 444
TOTAL GENERAL (I à IV)	119 799 725	111 241 657
(1) dont soldes créditeurs de banque et frais bancaires à payer	2 388	5 561
(1) Dont échéances sur emprunts à moins d'un an	118 981	138 844
(1) Dont échéances sur emprunts à plus d'un an	1 055 470	1 160 219

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus des immeubles	4 136 758	3 834 660
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	230 363	225 748
Dons	5 890 126	5 462 929
Produits de réalisation de legs et donations	1 085 133	1 271 638
Versements des fondateurs	253 700	392 314
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 931	4 018
Autres produits divers de gestion courante	68 063	148 152
Quote-Part de dotations consommables virées au compte de résultat	116 000	116 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 791 074	11 455 459
CHARGES D'EXPLOITATION		
Subventions accordées	838 883	1 026 267
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 275 193	1 218 998
Autres achats et charges externes	1 094 436	1 089 458
Impôts et taxes	393 738	361 749
Charges de personnel	1 124 682	1 080 214
Dotations aux amortissements	1 760 257	1 587 883
Dotations aux provisions d'exploitation	1 110 501	18 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 597 690	6 382 569
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 193 384	5 072 890
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés	361 031	396 613
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	895	6 536
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	326 099	218 458
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	688 025	621 607
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	247	3 367
Intérêts et charges assimilées	21 690	26 253
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12	1 018
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	21 949	30 638
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV) (Cf. page 20)	666 076	590 969
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	4 859 460	5 663 859

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
	Total	Total
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	4 859 460	5 663 859
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	37 703	49 447
Produits bruts sur cession d'actifs	455 000	593 000
Reprises sur provisions exceptionnelles		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	492 703	642 447
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	25 950	22 120
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	227 892	173 120
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	27 584	36 621
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	281 426	231 861
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) (Cf. page 23)	211 277	410 586
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	12 971 802	12 719 513
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	7 901 065	6 645 068
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	5 070 737	6 074 445
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	+71 220	+9 500
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées	+1 385 365	+139 271
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-743 282	-113 496
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées	-190 703	-538 784
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	5 593 337	5 570 936

Note 1 – Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation

1.1 Faits marquants de l'exercice

L'activité de la fondation des petits frères des Pauvres sur l'année 2016 traduit un développement régulier avec quelques éléments exceptionnels notables.

Les évènements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

- la constitution avec l'association « les petits frères des Pauvres », de la SCI Cité Armand Marquiset, dans le but d'acquérir le futur lieu d'accueil et d'animation des petits frères des Pauvres ;
- l'entrée dans l'actif de 21 logements à Clamart pour loger des personnes âgées, suite à un legs reçu ;
- la remise en cause par un jugement en première instance, de la qualité d'héritière de la Fondation sur un legs déjà réalisé, décision dont elle va faire appel, entraînant la dotation de provisions pour risques sur l'exercice ;
- l'achèvement d'une construction de deux bâtiments à Lille comprenant 6 logements sociaux et des bureaux et lieux d'accueil pour les petits frères des Pauvres.

1.2 La fondation des petits frères des Pauvres

1.2.1 Une première fondation, précédemment dénommée « Bersabée (fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les petits frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agissait soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la fondation, comme son fondateur, l'association « Les petits frères des Pauvres », a étendu son action depuis 1985.

1.2.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée », lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des petits frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée, dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer la continuité de l'action entreprise depuis la création en 1977 dans ce domaine.

1.2.3 La dotation de la fondation abritante, d'un montant de 20 200 000 €, est employée suivant ses statuts en placements immobiliers ou financiers.

1.2.4 Le périmètre de ces comptes annuels inclut la fondation elle-même et l'ensemble de ses fondations abritées.

1.3 Les fondations abritées

Chacune des fondations individualisées, constituées sous l'égide de la fondation des petits frères des Pauvres, donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la fondation. Les comptes de chaque fondation individualisée sont présentés spécifiquement à son Comité de Gestion, quand il y en a un. Celui-ci, composé de représentants des fondateurs et de la fondation abritante, définit les actions de la fondation individualisée et décide des budgets sous le contrôle et avec l'aide de la fondation abritante.

1.3.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'Habitat et l'Hébergement.

A cet effet, la fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association « Les petits frères des Pauvres » ou d'autres partenaires.

Les fonds propres de cette fondation sous égide, d'un montant de 63 546 781 € (dont 33 030 000 € de dotation pérenne), sont employés en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, pour 57,4 millions d'euros se décomposant en 2 sous-catégories : les logements individuels et les résidences sociales ;
- des Immeubles à Usage Social (I.U.S.), loués à des associations qui y conduisent une action sociale en accord avec l'objet statutaire de la fondation des petits frères des Pauvres, pour 3,3 millions d'euros ;
- et un Fonds Commun de Placement (F.C.P.), c'est-à-dire des actifs immobiliers pour 2,8 millions d'euros, destinés à fournir des revenus qui couvrent en partie les frais généraux de la fondation.

1.3.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation pérenne de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition, via un bail à construction, de l'association « Les petits frères des Pauvres » qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de valeurs mobilières et autres placements financiers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.3.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Cette fondation a pour objet de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aide au logement social ;
- médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs ;
- éducatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

C'est une fondation de flux qui finance ses actions à l'aide de versements des fondateurs, et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.4 La « Fondation utb » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Cette fondation a pour objet :

- de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ;
- de mener en son nom propre des actions à destination des personnes touchées jeunes par la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, visant à offrir un soutien et des moments de répit aux malades et à leurs aidants.

C'est une fondation de flux qui bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010 avec une dotation consommable sur 10 ans. Elle vient poursuivre l'œuvre de l'association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l'étranger.

Elle a pour objet de soutenir l'entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l'aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l'étranger.

1.3.6 Le « Fonds Andrée Morillon » a été créé le 17 décembre 2014 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Ce fonds a pour mission de soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, prioritairement aux familles des personnes victimes d'un accident médical par refus d'assistance, ainsi qu'à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.

Cette fondation de flux tire ses ressources d'apports du fondateur.

1.3.7 La « Fondation JALMALV Paris Ile-de-France » a été créée le 8 avril 2015 par l'association (Jusqu'à la mort accompagner la vie) « JALMALV Paris Ile-de-France ».

Cette fondation a pour objet de venir en aide aux personnes qui sont touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels

. Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 sont établis par référence aux règlements :

- ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 ;
- CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le CRC n° 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotations.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées par référence au règlement CRC n 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations

. Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte d'Emploi annuel des Ressources.

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifié à l'article L 612-2 du code du commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

2.2 Immobilisations incorporelles (note 3 p. 15)

. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition s'il est d'au moins 3 000 € (sinon, charge de l'exercice).

. Elles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- logiciels spécifiques : 5 ans ;

- droits réservataires sur des lits ou logements acquis par la Fondation Bersabée à destination des personnes accompagnées par « les petits frères des Pauvres » : 30 ans ou 40 ans (selon durée précisée dans la convention).

2.3 Immobilisations corporelles (note 3 p. 15)

. Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- plus les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Seules les entrées avec un coût d'acquisition d'au moins 3 000 € sont immobilisées. Sinon, elles sont constatées en charges de l'exercice.

. Actifs immobiliers

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes et durées d'amortissement suivants ont été arrêtés :

- terrains : non amortissables
- constructions : elles se décomposent comme suit :
 - ✓ frais sur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition de biens immobiliers) : 5 ans ;
 - ✓ structure des logements individuels : non amortissable (aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater globalement, compte tenu de l'objectif de détention à long terme) ;
 - ✓ structure des résidences sociales :
 - partie correspondant au terrain ou l'emprise foncière : non amortissable,
 - partie correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs (à défaut d'estimation spécifique et précise, estimée à 50% de l'ensemble de la structure) : 50 ans ;
 - ✓ ascenseur : 20 ans
 - ✓ chauffage collectif : 10 ans
 - ✓ toiture / étanchéité : 20 ans
 - ✓ ravalement / menuiseries extérieures : 20 ans
 - ✓ autres travaux dans les parties communes : 10 ou 20 ans
 - ✓ rénovation individuelle (réfection intérieure de logements individuels ou locaux) : 10 ans

Ces amortissements suivent le mode linéaire.

. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations non décomposées sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- installations techniques, matériel et outillage :
 - ✓ agencements et mobilier de bureau : 10 ans
 - ✓ agencements du parc du domaine entretenu par la fondation Othenin-Girard : 5 ou 10 ans.
- autres immobilisations corporelles (reboisement forêt) : 10 ans

. Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement (notes 3.3 et 4 p. 18 et 19)

2.4.1 Classement

Les investissements à long terme dans des titres de sociétés sont présentés dans les immobilisations financières sur la ligne « Participations » ou « Créances rattachées à des participations ».

Les valeurs mobilières de placements regroupent les placements en contrats de capitalisation, comptes à terme, TSR (titres subordonnés remboursables), obligations, actions, ETF (fonds d'investissement cotés en bourse répliquant un indice), Sicav, FCP et parts de sociétés dans lesquelles la Fondation est très minoritaire.

Enfin, les comptes rémunérés sont classés en « Disponibilités ».

Les valeurs mobilières de placements et les disponibilités sont présentées en actif circulant.

2.4.2 Valorisation au bilan

Les immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement et autres placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêt des comptes devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

2.4.3 Cessions

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO.

2.5 **Fonds propres** (note 6 p. 20)

La fondation des petits frères des Pauvres a été créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiales et complémentaires dont les revenus lui permettent de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 ont ensuite autorisé la fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides au-delà des seules aides au logement initiales,
- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation » ou « fondations sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des petits frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des petits frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Présentés en note 6 (p. 20), les fonds propres comprennent :

. Les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables comprenant

- les dotations pérennes initiales,
- les dotations pérennes complémentaires lesquelles peuvent :
 - ⇒ être représentatives d'actifs aliénables apportés par les fondateurs (en particulier l'association « les petits frères des Pauvres ») ; en cas de cession de ces actifs, la fondation aura une obligation de réemploi,
 - ⇒ résulter d'affectations d'excédents de ressources au financement d'actifs immobiliers ou financiers, décidées par le conseil d'administration de la fondation.

. Les dotations consommables apportées par les fondateurs de fondations abritées à dotation consommable.

. Les apports sans droit de reprise qui correspondent à la valeur d'entrée des immobilisations reçues à titre gratuit conservées en nature depuis 2003 ; il s'agit essentiellement d'actifs immobiliers.

. Les réserves :

- de la fondation abritante : permettent le financement des futures actions de la fondation,
- des fondations abritées se limitent à une réserve affectée au financement d'actifs déjà utilisés de la fondation Bersabée.

Chacun de ces éléments est retenu pour la valeur figurant dans l'acte juridique correspondant. La fondation n'a procédé à aucune réévaluation de la valeur de ses actifs ni à une réévaluation de ses dotations correspondantes.

Ces dotations ou autres fonds propres sont investis soit en logements sociaux ou en autres immobilisations à caractère social (permettant la satisfaction directe des buts sociaux de la fondation ou de ses fondations abritées), soit en placements financiers ou biens immobiliers de rapport (dont les revenus permettent de financer ses frais de fonctionnement ou actions sociales).

. Le report à nouveau représente le solde net cumulé des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs de la fondation abritante ; celui de chaque fondation abritée étant présenté en « fonds dédiés aux fondations abritées ».

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres de la fondation des petits frères des Pauvres » reprend exclusivement le résultat de la fondation abritante, après inscription de la variation des « engagements restant à réaliser sur ressources affectées » en charge ou en produit, et avant décision d'affectation par le conseil d'administration.

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres des Fondations abritées » reprend les résultats des fondations abritées qui doivent être affectés en fonds propres. Les résultats de l'année des fondations abritées reportés à nouveau sont présentés en « fonds dédiés » avec le cumul des excédents antérieurs.

. Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent, ces dernières n'étant pas obligatoirement renouvelées par la fondation.

. Le poste « Droits des propriétaires (commodat) » enregistre la valeur des logements mis à disposition gratuite de la fondation comme composante de son fonds social de logement (F.S.L.) en vertu d'accords contractuels spécifiques.

2.6 Fonds dédiés (note 8 p. 22)

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Un fonds dédié peut également répondre à la demande spécifique d'un donateur. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges ou en produits sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » ou « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par ailleurs, en application du règlement 2009-01, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette disposition a un impact important dans les comptes de la Fondation puisque ces fonds dédiés aux fondations abritées représentent 9 447 113 € au 31 décembre 2016.

2.7 Dons

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux effectivement encaissés sur la période.

2.8 Legs et donations

. Les legs et donations en instance de réalisation sont enregistrés en hors bilan, pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, à la date de l'acceptation par le bureau de la Fondation.

. Les produits ne sont comptabilisés qu'à la fin de la réalisation de chaque dossier de succession ou donation. Ils sont alors enregistrés dans la rubrique « Produits de réalisation de legs et donations » du compte de résultat. Pour la fondation abritée Bersabée, ils ont jusqu'à ce jour été utilisés pour financer de nouveaux investissements en logements sociaux.

. Les biens reçus dans le cadre de legs ou d'apports à titre gratuit et qui sont conservés en nature par la fondation dans le cadre de son objet (principalement appartements ou immeubles affectés au Fonds Social de Logement de la fondation abritée Bersabée) donnent lieu à enregistrement directement à l'actif du bilan par la contrepartie du compte de passif « apports sans droit de reprise », sans constat de produit en compte de résultat.

. En cours de réalisation, les dépenses et recettes sont comptabilisées dans des comptes d'attente. A la fin de l'exercice, si le solde de ces comptes est débiteur, il est intégré aux Charges constatées d'avance, et s'il est créditeur, aux Produits constatés d'avance au bilan. Lors de la réalisation effective du dossier de succession ou donation, ces comptes sont soldés par le compte de produit.

2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la fondation des petits frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt spécifique sur ses revenus ou plus-values de cessions foncières ou financières. Sauf exception, la fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers en fonds social de logement comme en fonds commun de placement.

Note 3 – Actif immobilisé

3.1 Evolution des valeurs (en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31.12.2015	Transferts/ Régularisation	Entrées	Sorties	31.12.2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	176,6	-	3,8	1,6	178,8
- Autres : droits réservataires sur lits	626,0	-	-	-	626,0
Sous-total	802,6	-	3,8	1,6	804,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement	1 181,7	-	-	-	1 181,7
Fonds Commun de Placement	320,6	-	-	-	320,6
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	44 329,2	- 1 068,3	6 287,7	334,1	49 214,5
Fonds Social de Logement résidences sociale	20 528,2	-	112,7	39,8	20 601,1
Immeubles à Usage spécifique	3 214,4	-	612,5	3,9	3 823,0
Fonds Commun de Placement	11 792,0	1 068,3	934,7	30,9	13 764,1
- Installations, matériel et outillage	183,3	-	7,9	-	191,2
- Autres immobilisations corporelles	27,0	-	-	-	27,0
Sous-total	81 576,4	-	7 955,5	408,7	89 123,2
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	15,2	0,3	10 200,0	15,2	10 200,3
- Créances rattachées à des participations	-	-	2 580,0	-	2 580,0
- Autres immobilisations financières	54,8	-	2,7	-	57,5
Sous-total	70,0	0,3	12 782,7	15,2	12 837,8
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	1 239,3	6,2	200,6	1 205,4	240,7
Fonds Social de Logement résidences sociale	38,4	-	4,3	38,4	4,3
Immeubles à Usage spécifique	177,0	-	203,0	-	380,0
Fonds Commun de Placement	347,9	- 6,2	21,4	341,7	21,4
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	1 802,6	-	429,3	1 585,5	646,4
Total	84 251,6	0,3	21 171,3	2 011,0	103 412,2

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31.12.2015	Transferts/ Régularisation	Entrées	Sorties	31.12.2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	133,3	-	29,1	1,6	160,8
- Autres : droits réservataires sur lits	67,6	-	25,1	-	92,7
Sous-total	200,9	-	54,2	1,6	253,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement	24,7	-	-	-	24,7
Fonds Commun de Placement	-	-	-	-	-
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	6 345,9	- 90,2	761,3	96,2	6 920,8
Fonds Social de Logement résidences sociale	4 580,7	-	617,5	26,5	5 171,7
Immeubles à Usage spécifique	443,4	-	506,4	1,1	948,7
Fonds Commun de Placement	3 437,3	90,2	227,4	29,4	3 725,5
- Installations, matériel et outillage	114,1	-	14,5	-	128,6
- Autres immobilisations corporelles	8,0	-	2,7	-	10,7
Sous-total	14 954,1	-	2 129,8	153,2	16 930,7
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations					
- Créances rattachées à des participations					
- Autres immobilisations financières					
Sous-total	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	-	-	-	-	-
Fonds Social de Logement résidences sociale	-	-	-	-	-
Immeubles à Usage spécifique	-	-	380,0	-	380,0
Fonds Commun de Placement	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations en cours					
Total	-	-	380,0	-	380,0
Total	15 155,0	-	2 564,0	154,8	17 564,2

VALEURS NETTES	31.12.2015	Transferts/ Régularisation	Entrées *	Sorties	31.12.2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	43,3	-	- 25,3	-	18,0
- Autres : droits réservataires sur lits	558,4	-	- 25,1	-	533,3
Sous-total	601,7	-	- 50,4	-	551,3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement	1 157,0	-	-	-	1 157,0
Fonds Commun de Placement	320,6	-	-	-	320,6
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	37 983,3	- 978,1	5 526,5	237,9	42 293,8
Fonds Social de Logement résidences sociale	15 947,5	-	- 504,8	13,4	15 429,3
Immeubles à Usage spécifique	2 771,0	-	106,1	2,8	2 874,3
Fonds Commun de Placement	8 354,7	978,1	707,3	1,5	10 038,6
- Installations, matériel et outillage	69,2	-	- 6,6	-	62,6
- Autres immobilisations corporelles	19,0	-	- 2,7	-	16,3
Sous-total	66 622,3	-	5 825,8	255,6	72 192,5
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	15,2	0,3	10 200,0	15,2	10 200,3
- Créances rattachées à des participations	-	-	2 580,0	-	2 580,0
- Autres immobilisations financières	54,8	-	2,7	-	57,5
Sous-total	70,0	0,3	12 782,7	15,2	12 837,8
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	1 239,3	6,2	200,6	1 205,4	240,7
Fonds Social de Logement résidences sociale	38,4	-	4,3	38,4	4,3
Immeubles à Usage spécifique	177,0	-	- 177,0	-	-
Fonds Commun de Placement	347,9	- 6,2	21,4	341,7	21,4
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	1 802,6	-	49,3	1 585,5	266,4
Total	69 096,6	0,3	18 607,4	1 856,3	85 848,0

* Les entrées en valeurs nettes correspondent aux investissements déduits des dotations aux amortissements de l'exercice.

3.2 Détail des « constructions »

La ligne « Constructions » figurant à l'actif du bilan correspond à des biens immobiliers qui se répartissent en trois catégories :

- les logements du Fonds social de Logement (F.S.L.) : ils correspondent à l'objet même de la fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (Cf. note 1.3.1 p. 8) ; au 31 décembre 2016, le F.S.L. comportait 645 logements répartis de la façon suivante :
 - 469 logements indépendants, et,
 - 176 logements regroupés dans diverses résidences sociales,

Les biens immobiliers du F.S.L. comprennent également le domaine de Mont Evray de la fondation abritée Philippe Othenin-Girard (Cf. note 1.3.2 p. 8).

- les Immeubles à Usage Social (I.U.S.) de la fondation abritée Bersabée : il s'agit de 6 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations telles que « les petits frères des Pauvres », « la porte ouverte », « Neptune »...
- les immeubles du Fonds Commun de Placement (F.C.P.) : destinés à produire des revenus assurant la couverture des charges de fonctionnement de la fondation ou celle du déficit de son activité sociale ; ils se composent de 74 logements ou locaux d'activité au 31 décembre 2016 détaillés ainsi :
 - la fondation abritante présente à son actif :
 - deux immeubles situés à Paris ;
 - un immeuble à Dublin hébergeant l'activité de l'association locale des petits frères des Pauvres ;
 - deux appartements en copropriété et deux locaux commerciaux à Paris ;
 - deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19^e.
 - la Fondation Bersabée présente à son actif
 - deux immeubles situés à Villefranche-sur-Saône ;
 - douze logements en copropriété en région parisienne et un à Nantes ;
 - une maison et des terres en Seine-Maritime (30 hectares d'herbages ou labours et 122 hectares de bois et forêts) reçues en donation en 2002.
 - la Fondation Othenin-Girard présente à son actif un logement en copropriété en région parisienne

3.3 Immobilisations financières

D'un montant de 12 837 774 € au 31/12/2016, elle sont constituées de :

- participations :
 - dans la SCI Cité Armand Marquiset : 10 200 000 € (prime d'émission incluse). Il s'agit d'une société civile immobilière au capital de dix millions d'euros créée mi 2016 entre la Fondation (51 %) et l'Association les petits frères des Pauvres (49 %) afin d'acquérir un immeuble 19, Cité Voltaire. Cet immeuble a pour vocation de devenir le siège national de l'ensemble petits frères des Pauvres mais aussi de devenir un lieu d'accueil et d'animation national destiné à accueillir des personnes accompagnées, les différents acteurs du réseau ainsi que les partenaires. La livraison de l'immeuble est prévue courant 2018 après réalisation d'un programme de travaux d'aménagement et de mise aux normes qui sera financé par recours à un emprunt bancaire début 2017, dont la Fondation sera caution solidaire avec l'Association à hauteur de 6,5 millions d'euros chacune.
 - diverses : 278 €
- créances rattachées à des participations :
 - apport en compte courant à la SCI Cité Armand Marquiset remboursable dès réception des fonds empruntés début 2017 : 2 550 000 €
 - apport en compte courant à l'association du Champ Marie : 30 000 €

- autres immobilisations financières correspondant aux fonds de roulement versés aux syndicats de copropriété (avances permanentes de trésorerie, récupérées lors de la vente des lots de copropriété concernés) : 57 496 €.

Note 4 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Evolution des valeurs brutes (intérêts courus inclus) et valeurs résiduelles au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.16
	31.12.15	Entrées 2016	Sorties 2016	31.12.16	
Valeurs mobilières de placement					
- ETF	4 446,0	966,8	-2 357,0	3 055,8	3 897,1
- Contrats de capitalisation	1 736,0	36,5		1 772,5	1 772,5
- Comptes à terme	2 509,7	2,4		2 512,1	2 512,1
- TSR	0,0	1 002,9		1 002,9	1 045,2
- Obligations	0,0	16,7		16,7	16,5
- Actions	17,7	17,3	-4,1	30,9	28,5
- SICAV et FCP	0,0	156,2	-101,5	54,7	58,0
- Parts de Sociétés	0,6		-0,3	0,3	0,3
Sous-total	8 710,0	2 198,8	-2 462,9	8 445,9	9 330,2
Disponibilités					
- Comptes sur livret	32 261,5	1 976,7	-10 499,7	23 738,5	23 738,5
- Comptes courants	143,1	636,4	-18,0	761,5	761,5
Sous-total	32 404,6	2 613,1	-10 517,7	24 500,0	24 500,0
Total	41 114,6	4 811,9	-12 980,6	32 945,9	33 830,2

Note 5 - Créances et dettes

5.1 Etat des « Autres créances » nettes (en milliers d'euros) :

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux 31/12/2016	Totaux 31/12/2015
Locataires	232 917 €		232 917 €	305 110 €
Gérants immobiliers	193 783 €	12 100 €	205 883 €	211 074 €
Débiteurs divers	275 264 €		275 264 €	211 395 €
Etat	3 814 €		3 814 €	6 627 €
Total	705 778 €	12 100 €	717 878 €	734 206 €

5.2 Charges constatées d'avance

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour charges de copropriété 1er trimestre 2017 :	134 913 €	137 568 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice 2017 :	63 965 €	65 255 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans) :	34 778 €	46 062 €
Dépenses sur actif successoral nettes des recettes	41 015 €	30 561 €
Divers	6 740 €	14 021 €
Total	281 411 €	293 467 €

5.3 Etat des « Autres dettes »

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux 31/12/2016	Totaux 31/12/2015
Fournisseurs	341 318 €		341 318 €	862 986 €
Liées au personnel	250 327 €		250 327 €	217 267 €
Créditeurs divers	397 060 €		397 060 €	376 565 €
Etat	17 813 €		17 813 €	17 813 €
Total	1 006 518 €	- €	1 006 518 €	1 474 631 €

Note 6 - Fonds propres

Tableaux de variation (en euros) :

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES (hors fondations abritées)

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016	Explication variation
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	10 000 000	10 200 000		20 200 000	Augmentation de dotation validée par le C.A. du 30/11/16
Apports sans droit de reprise	1 776 000			1 776 000	
<i>Réserve affectée aux projets de la fondation</i>	2 202 134	908 991		3 111 125	Affectation du résultat 2015
<i>Réserve affectée à la Résidence Chine</i>	867 453		70 574	796 879	Affectation du résultat 2015
<i>Réserve affectée à la Résidence Gautier Wendelen</i>	517 700		44 168	473 532	Affectation du résultat 2015
<i>Réserve affectée à la Résidence Labadié</i>	516 964		39 795	477 169	Affectation du résultat 2015
<i>Réserve sur dons non affectés</i>	12 346 723	3 841 110	8 700 000	7 487 833	En augmentation : affectation du résultat 2015 En diminution : apport en dotation
Réserves totales	16 450 974	4 750 101	8 854 537	12 346 538	Affectation du résultat 2015
Report à nouveau	2 965 027	225 761	1 500 000	1 690 788	En augmentation : affectation du résultat 2015 En diminution : apport en dotation
Résultat de l'exercice	4 821 325	4 863 346	4 821 325	4 863 346	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2016 En Diminution : affectation du résultat
TOTAL FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	36 013 326	20 039 208	15 175 862	40 876 672	

FONDATIONS ABRITEES

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016	Explication variation
<i>Dotations initiales</i>	2 899 548	-	-	2 899 548	
<i>Dotations complémentaires</i>	31 870 208	-	-	31 870 208	
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	34 769 756	-	-	34 769 756	
Dotation consommable	624 957		116 000	508 957	Consommation sur 2016
Apports sans droit de reprise	7 238 568	4 120 000	250 052	11 108 516	Fondation Bersabée : En augmentation : 2 logements reçus en donation et 1 immeuble reçu en legs pour le fonds social En diminution : affectation du résultat 2015
Réserves affectées au financement d'actifs	14 582 245	999 663	-	15 581 908	Fondation Bersabée : affectation du résultat 2015
Résultat de l'exercice	749 611	729 991	749 611	729 991	Fondation Bersabée : En augmentation : résultat 2016 à affecter en fonds propres En diminution : affectation du résultat 2015
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 276 728	-	230 362	3 046 366	Fondation Bersabée : quote-part rapportée au compte de résultat
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000			50 000	
TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	61 291 865	5 849 654	1 346 025	65 795 494	

Sur ces 65 795 494 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2016, 63 546 781 € concernent la fondation abritée Bersabée.

Note 7 - Provisions

	31/12/2015	Dotations 2016	Reprises 2016	31/12/2016
Provisions déduites de l'actif				
Sur constructions	- €	424 000 €		424 000 €
Sur constructions en cours	- €	379 965 €		379 965 €
Sur créances clients	35 673 €	14 486 €	9 431 €	40 728 €
Sur valeurs mobilières de placement	5 482 €	247 €	895 €	4 834 €
Sous-total	41 155 €	818 698 €	10 326 €	849 527 €
Provisions passives				
Pour risques	- €	281 669 €		281 669 €
Pour charges	- €	10 381 €		10 381 €
Sous-total	- €	292 050 €	- €	292 050 €
Total	41 155 €	1 110 748 €	10 326 €	1 141 577 €

Note 8 – Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :

	Fonds dédiés au 31/12/2015	Utilisation en cours d'exercice 2016	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2016	Fonds dédiés au 31/12/2016
Dons affectés à l'animation en maisons de retraite sur Toulouse	50 250 €	- 9 224 €		41 026 €
Dons affectés à une future fondation abritée à créer	226 000 €		50 000 €	276 000 €
Dons affectés au C.R.G.	4 665 €	- 4 665 €		- €
Dons affectés à rénovation maison vacances pfP	50 000 €	- 50 000 €	40 000 €	40 000 €
Don affecté à achat logement social à Lyon			101 513 €	101 513 €
Don affecté aux petits frères des Pauvres de Roubaix			3 000 €	3 000 €
Legs affecté à mission sociale sur Lyon			14 671 €	14 671 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Clamart			534 098 €	534 098 €
Fonds dédiés issus de l'appel à la générosité publique	330 915 €	- 63 889 €	743 282 €	1 010 308 €
Solde de la fondation Lecordier dissoute 31/12/15	7 331 €	- 7 331 €		- €
Autres fonds privés	7 331 €	- 7 331 €	- €	- €
Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :	338 246 €	- 71 220 €	743 282 €	1 010 308 €

Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

	Fonds dédiés au 31/12/2015	Utilisation en cours d'exercice 2016	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2016	Fonds dédiés au 31/12/2016
Fondation Bersabée	9 974 160 €	- 1 369 103 €		8 605 057 €
Fondation Othenin-Girard	254 721 €		1 288 €	256 009 €
Fondation Landrieu	19 060 €		2 614 €	21 674 €
Fondation UTB	182 130 €	- 15 924 €		166 206 €
Fondation Louise Roulin	35 948 €	- 338 €		35 610 €
Fonds Andrée Morillon	116 998 €		45 867 €	162 865 €
Fondation JALMALV Paris IDF	58 758 €		140 934 €	199 692 €
Fonds dédiés aux fondations abritées :	10 641 775 €	- 1 385 365 €	190 703 €	9 447 113 €

Note 9 - Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières d'un montant de 1 176 839 € au 31 décembre 2016 sont constitués des emprunts souscrits par la Fondation Bersabée en vue du financement de travaux dans des résidences sociales et de divers soldes bancaires créditeurs.

En voici le détail :

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/15	Capital remboursé en 2016	Capital restant dû au 31/12/16
1. APEC/ASTRIA	27/05/1991	167 694 €	17 915 €	17 915 €	0 €
6. APEC/ASTRIA	03/07/1997	228 674 €	27 153 €	13 442 €	13 711 €
8. Caisse d'Epargne	05/02/2011	827 000 €	537 294 €	53 729 €	483 565 €
9. Caisse des Dépôts	18/02/2013	767 360 €	699 214 €	36 270 €	662 944 €
		1 990 728 €	1 281 576 €	121 357 €	1 160 219 €
Intérêts courus sur emprunts :					14 232 €
TOTAL EMPRUNTS :					1 174 451 €
SOLDES BANCAIRES CREDITEURS :					2 388 €
					1 176 839 €

Ventilation par échéance :

< 1 an	< 5 ans	> 5 ans	Total
121 369 €	364 154 €	691 316 €	1 176 839 €

Note 10 - Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » du Compte de Résultat se compose des charges suivantes :

	2016	2015
Fournitures entretien et petit équipement	677 €	7 254 €
Équipement informatique	1 647 €	4 107 €
Fournitures de bureau & autres	7 049 €	11 607 €
Sous-total Autres achats	9 373 €	22 968 €
Location immobilière	66 241 €	49 600 €
Location mobilière	2 996 €	3 217 €
Maintenance et sous-traitance logiciels - entretien siège	24 395 €	21 146 €
Hébergement informatique	15 249 €	14 802 €
Entretien et assurance domaine Mont Evray	27 671 €	43 190 €
Organisation séjours et balades culturelles Alzheimer	56 360 €	47 859 €
Documentation & frais de colloque ou conférences	5 193 €	4 543 €
Sous-total Autres services extérieurs	198 104 €	184 357 €
Personnel intérimaire	- €	14 234 €
Personnel détaché	- €	48 117 €
Prestations extérieures pour les missions sociales	1 691 €	21 154 €
Honoraires et frais juridiques *	79 151 €	89 957 €
Frais de Recherche de fonds	680 610 €	588 366 €
Frais de Communication	26 723 €	31 361 €
Voyages, déplacements et missions	29 767 €	40 287 €
Réceptions, séminaires et restauration	37 061 €	27 670 €
Services bancaires, frais sur titres et frais sur emprunts	5 037 €	5 322 €
Cotisations	10 894 €	9 174 €
Charges 19 cité Voltaire - Paris	8 370 €	- €
Divers	7 657 €	6 490 €
Sous-total Autres charges externes de gestion courante	886 959 €	882 133 €
Total Autres achats et charges externes	1 094 436 €	1 089 458 €

* La ligne « Honoraires et frais juridiques » inclut les honoraires du cabinet Deloitte, commissaires aux comptes, pour un montant de 23 125 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

Note 11 - Charges de personnel

L'effectif de la fondation est de 16 salariés au 31 décembre 2016 contre 14 au 31 décembre 2015. Le nombre d'ETP (équivalents temps plein) est de 15,3 sur 2016 contre 13,8 sur 2015.

Note 12 - Contributions volontaires en nature

La capacité de la fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée, mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, rencontre avec les porteurs de projets, vie statutaire, participation au Comité des placements, ...

Les heures de bénévolat dont bénéficie ainsi la fondation ont été estimées à 19 094 heures pour 79 bénévoles lors de l'exercice 2016, ce qui représente 11 Equivalents Temps Plein.

La diversité des compétences mises en œuvre et des fonctions assumées ne rend pas possible une valorisation monétaire significative de cet apport du bénévolat.

Note 13 - Dotation aux amortissements

La charge de la période se répartit comme suit par nature d'actifs :

	2016	2015
Immobilisations incorporelles		
Droits réservataires sur chambres pour personnes âgées	25 033 €	10 731 €
Logiciels spécifiques	29 120 €	29 476 €
Sous-total	54 153 €	40 207 €
Immobilisations corporelles		
Immeubles du Fonds Social de Logement diffus	761 544 €	643 099 €
Immeubles - Résidences Sociales	617 536 €	592 505 €
Immeubles à Usage Social	82 386 €	60 778 €
Immeubles du Fonds commun de Placement	227 343 €	232 521 €
Autres actifs corporels	17 295 €	18 773 €
Sous-total	1 706 104 €	1 547 676 €
Total	1 760 257 €	1 587 883 €

Note 14 - Produits et charges financiers

Les produits financiers et charges financières se détaillent comme suit :

	2016		
	Produits	Charges	Résultat
Valeurs mobilières de placement			
- Contrats de capitalisation	36 457 €		36 457 €
- Comptes à terme	58 406 €		58 406 €
- TSR	13 333 €		13 333 €
- Obligations	169 €	191 €	- 22 €
- Actions	1 443 €		1 443 €
- ETF Obligations	160 758 €		160 758 €
- ETF Actions	139 324 €		139 324 €
- SICAV et FCP		68 €	- 68 €
- Parts de Sociétés	26 018 €		26 018 €
Sous-total	435 908 €	259 €	435 649 €
Disponibilités			
- Comptes sur livret	252 030 €		252 030 €
- Comptes courants	87 €	3 €	84 €
Sous-total	252 117 €	3 €	252 114 €
Emprunts			
- Intérêts		21 687 €	- 21 687 €
Sous-total	- €	21 687 €	- 21 687 €
Total	688 025 €	21 949 €	666 076 €

Note 15 - Produits et charges exceptionnels

	2016	2015
Produits exceptionnels	492 703 €	642 447 €
Charges exceptionnelles	- 281 426 €	- 231 861 €
Résultat exceptionnel	211 277 €	410 586 €

Les produits exceptionnels 2016 sont essentiellement constitués :

- du prix de cession d'actifs immobiliers pour la Fondation Bersabée : 455 000 €,
- et de la refacturation de travaux immobilisés à l'association Champ Marie suite au départ de locataires : 33 710 €,

Les charges exceptionnelles 2016 se composent essentiellement :

- de la valeur nette comptable des actifs cédés par la Fondation Bersabée : 227 892 €,
- de dotations exceptionnelles aux amortissements sur des travaux mis au rebut dans des logements et locaux : 27 584 €,
- de pertes sur loyers non recouverts : 10 309 €
- et du reversement au fonds de dotation « Transmission et Fraternité » d'une assurance-vie dont une personne accompagnée par les petits frères des Pauvres a fait bénéficier la Fondation : 9 715 €

Note 16 - Résultat de l'exercice

Le solde du compte de résultat est excédentaire de 4 863 346 € sur 2016 contre 4 821 325 € sur 2015 pour la fondation abritante.

Le résultat de l'exercice 2016 des fondations abritées de 729 991 € correspond à la quote-part sur le résultat de la fondation Bersabée à affecter par le Conseil d'Administration en fonds propres.

Note 17 – Rémunération des dirigeants

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

Note 18 - Engagements reçus et donnés

18.1 Engagements reçus

Legs et donations à réaliser :

	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	Total
Legs acceptés	3 558 913 €	936 268 €	4 495 181 €
Donations immobilières acceptées	3 800 €	22 000 €	25 800 €
Legs non encore acceptés	15 000 €		15 000 €
Donations immobilières non encore acceptées			- €
Total	3 577 713 €	958 268 €	4 535 981 €

Donations temporaires d'usufruit en faveur de la fondation des petits frères des Pauvres :

Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2016
08/12/2015	07/12/2022	Dividendes sur actions	Fondation abritante	28 331 €
30/12/2011	29/12/2017	Dividendes sur actions	Fondation abritante	6 063 €
10/12/2012	10/02/2018	Dividendes sur actions	Fondation abritante	400 €
23/12/2015	31/01/2019	Dividendes sur actions	Fondation abritante	8 813 €
30/12/2015	29/12/2018	Dividendes sur actions	Fondation abritante	1 121 €
02/06/2008	26/05/2016	Appartement de 48 m ² à Asnières loué par la fondation en tant que logement social *	Fondation Bersabée	1 137 €
30/11/2012	30/11/2017	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	14 856 €
24/09/2015	23/09/2020			
30/12/2013	30/12/2016	Revenus locatifs sur un studio	Fondation Bersabée	4 965 €
31/12/2013	30/01/2019	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	30 334 €
18/12/2014	17/12/2019	50 % des revenus locatifs sur 2 immeubles	Fondation Bersabée	201 659 €
23/12/2015	22/12/2018	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	3 061 €
01/01/2016	31/12/2018	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	7 136 €
30/11/2012	30/06/2016	Dividendes sur actions	Autre fondation abritée	88 000 €
28/10/2014	27/10/2024			
Total				395 876 €

* Cet appartement dont l'usufruit avait été donné pour la période du 2/06/2008 au 02/06/2017 a finalement été apporté en pleine propriété à la Fondation le 26/05/2016.

18.2 – Engagements donnés

Conventions de financement

Conformément à une convention de financement par la fondation des petits frères des Pauvres, signée en 2015, il reste 8 000 € à verser sur 2017 et 2018 à une association.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 40 222 €.

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Duration de 12 ans : 1,42 %
- Taux de charges patronales : 64 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'UES des petits frères des Pauvres
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités 2010-2012 fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel :
 - o De > 62 ans à 46 ans : 100 %
 - o De 45 à 40 ans : 90 %
 - o De 39 à 36 ans : 75 %
 - o Jusqu'à 35 ans : 55 %

Engagements d'entretien de sépultures

La fondation est engagée au 31 décembre 2016 à assurer l'entretien des sépultures de 4 de ses donateurs ou testateurs, sans limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 700 €.

Engagements concernant une caution ou un crédit-bail

Aucun engagement donné.

Note 19 - Compte d'Emploi des Ressources (en euros)

EMPLOIS	Emplois de 2016 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2016	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2016 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2016
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		19 298 960 (A)
<u>1 - MISSIONS SOCIALES</u>			<u>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</u>		
<u>1.1. Réalisées en France</u>			<u>1.1. Dons et legs collectés</u>		
- Actions réalisées directement :	4 027 761	13 257	- Dons manuels non affectés	5 368 829	5 368 829
- Versements à d'autres organismes agissant en France	746 383	619 954	- Dons manuels affectés	200 213	200 213
			- Dons manuels affectés aux fondations abritées	427 453	427 453
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u>			- Legs et autres libéralités non affectés	128 325	128 325
- Actions réalisées directement :	92 500	70 000	- Legs et autres libéralités affectés	1 044 808	1 044 808
- Versements à d'autres organismes				7 169 628	7 169 628
<u>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</u>			<u>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</u>	-	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	798 965	798 965	<u>2 - AUTRES FONDS PRIVES</u>	175 331	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<u>3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS</u>	230 363	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			<u>4 - AUTRES PRODUITS</u>	5 386 154	
<u>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>	1 124 709	4 454	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	12 961 476	
		1 506 630	II - REPRISES DES PROVISIONS	10 326	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 790 317		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 456 585	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 110 748		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		(864 314)
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	933 985		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
			VI - TOTAL GENERAL	14 428 387	6 305 314 (B)
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 593 337		V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
V - TOTAL GENERAL	14 428 387		VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public		
					9 269 482
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 776 112	VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public		10 776 112 (C)
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)+(B)-(C)		14 828 162
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	15 731 heures		Bénévolat	19 094 heures	
Frais de recherche de fonds	380 heures		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	2 983 heures		Dons en nature		
TOTAL	19 094 heures		TOTAL	19 094 heures	

Annexe au Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources a été établi selon le Règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable, l'arrêté du Conseil National de la Comptabilité du 3 avril 2008 et son Avis n° 2008-08.

Règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

Afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs, les associations et fondations doivent établir un Compte d'Emploi annuel des Ressources globalisé permettant d'une part le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat et d'autre part, l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures.

EMPLOIS

Tableau de passage des Charges du Compte de Résultat aux Emplois du Compte d'Emploi des Ressources 2016 (en euros)

Charges	Emplois Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		CER Total des emplois	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Résultat de l'exercice	CER Total général
				Frais de communication	Frais fonctionnement général					
Subventions accordées	838 883	838 883				838 883				838 883
Travaux, entretien ... immeubles	1 275 193	1 044 708			230 485	1 275 193				1 275 193
Autres achats et charges externes	1 094 436	160 680	680 610	26 723	226 423	1 094 436				1 094 436
Impôts et taxes	393 738	308 380			85 358	393 738				393 738
Charges de personnel	1 124 682	708 292	118 355		298 036	1 124 682				1 124 682
Dotations aux amortissements	1 760 257	1 522 202			238 055	1 760 257				1 760 257
Dotations aux provisions d'exploitation	1 110 501						1 110 501			1 110 501
Dotations aux provisions financières	247						247			247
Intérêts et charges assimilées	21 690	21 687			3	21 690				21 690
Charges nettes sur cessions de VMP	12				12	12				12
Charges except. sur opérations de gestion	25 950	7 927			18 023	25 950				25 950
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	227 892	227 892				227 892				227 892
Dotations aux amortissements exceptionnelles	27 584	25 993			1 591	27 584				27 584
Engagements à réaliser/ress. Affectées	743 282							743 282		743 282
Engag. à réaliser/ress. aff. fond. abritées	190 703							190 703		190 703
TOTAUX	8 835 050	4 866 644	798 965	26 723	1 097 986	6 790 317	1 110 748	933 985	5 593 337	14 428 387

▪ Missions sociales – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Emplois de 2016 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2016	Emplois de 2015 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015
1 - MISSIONS SOCIALES				
<u>1.1. Réalisées en France</u>				
- Actions réalisées directement :				
Logement social et Immeubles à usage social ⁽¹⁾	3 715 962 €	- €	3 530 078 €	- €
Autres ⁽²⁾	311 799 €	13 257 €	288 528 €	33 009 €
	4 027 761 €	13 257 €	3 818 606 €	33 009 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	512 754 €	512 754 €	474 300 €	474 300 €
Par les fondations abritées	233 629 €	107 200 €	477 967 €	372 325 €
	746 383 €	619 954 €	952 267 €	846 625 €
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u>				
- Versements à d'autres organismes ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	30 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €
Par les fondations abritées	62 500 €	40 000 €	54 000 €	25 000 €
	92 500 €	70 000 €	74 000 €	45 000 €
Total	4 866 644 €	703 211 €	4 844 873 €	924 634 €

(1) Détail des actions réalisées directement par la fondation abritée Bersabée en 2016, concernant le logement social et les immeubles à usage social :

Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 044 708 €
Autres achats et charges externes	60 891 €
Impôts et taxes	308 380 €
Dotations aux amortissements	1 515 171 €
Charges financières - intérêts	21 687 €
Charges exceptionnelles	7 877 €
VNC actifs cédés	227 892 €
Dotations exceptionnelles aux amortissements	25 993 €
Charges de personnel	503 363 €
Total	3 715 962 €

✓ *Aucune ressource collectée auprès du public n'est affectée à cette action. Elle est financée par les ventes immobilières, les loyers des logements et immeubles sociaux, les subventions perçues et des revenus fonciers de rapport et financiers.*

(2) Les autres actions réalisées directement d'un montant total de 311 799 € comprennent :

- les coûts d'entretien et d'amortissement du domaine de Mont Evray à la charge de la fondation abritée Philippe Othenin-Girard : 38 454 € ;
- les frais liés aux séjours de détente, balades culturelles et d'étude sur un projet d'habitat pour les personnes atteintes jeunes d'Alzheimer et leur accompagnant, financés par la fondation abritée utb : 66 725 € ;
- une prestation extérieure financée par la fondation abritante (conférence réalisée concernant la vieillesse et la préservation de la joie) : 1 691 € ;
- les charges de personnel affectées aux missions sociales (hors logement social) : 204 929 €.

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées à ces actions sont de 13 257 €. Elles concernent les prestations extérieures de 1 691 € et les missions sociales de la fondation utb pour 11 566 €.*

(3) Les versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger se constituent de subventions accordées à des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces derniers étant conformes à l'objet social de la Fondation.

▪ Frais de recherche de fonds :

Les frais d'appel à la générosité du public de 798 965 € sont financés à 100 % par les ressources collectées auprès du public. Ils incluent les frais directs de recherche de fonds (404 962 €), la quote-part des frais du personnel de la fondation affectés à la recherche de fonds (118 355 €) et une refacturation de frais de l'association « les petits frères des Pauvres » pour ses services rendus dans ce domaine (275 648 €).

▪ Les Frais de fonctionnement se composent de :

- charges sur les biens immobiliers de rapport : 558 433 € (dont 230 042 € de dotations aux amortissements) ;
- frais de fonctionnement de la Fondation : 566 276 € (dont 8 013 € de dotations aux amortissements).

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées aux frais de fonctionnement ne sont que de 4 454 €, et ne concernent que deux fondations abritées.*

▪ La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public est constituée de :

- la quote-part de l'investissement dans le capital de la SCI Cité Armand Marquiset, prise sur la réserve constituée de dons non affectés des exercices précédents : 8 700 000 € ;
- la totalité des ressources collectées auprès du public par la fondation abritée Bersabée (hors legs affecté spécifiquement à un immeuble et porté en fonds dédiés) : 569 482 €. En effet, son action sociale s'exprime principalement dans ses investissements. En 2016, elle a notamment investi 2 893 K€ en acquisitions et travaux de logements sociaux, résidences sociales et lieux d'activité sociale (dont 569 K€ financés par les ressources collectées auprès du public).

RESSOURCES

- *Ressources collectées auprès du public – détail et comparatif avec l'exercice précédent :*

	Ressources collectées sur 2016	Ressources collectées sur 2015
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
<u>1.1. Dons et legs collectés</u>		
▶ par la fondation abritante :		
- Dons manuels non affectés	5 368 829 €	5 071 894 €
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	200 213 €	115 571 €
- Legs et autres libéralités non affectés	128 325 €	902 585 €
- Legs et autres libéralités affectés par les testateurs ou donateurs	14 671 €	- €
	5 712 038 €	6 090 050 €
▶ par la fondation abritée Bersabée :		
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	161 443 €	179 135 €
- Legs et autres libéralités affectés à la fondation abritée Bersabée	942 137 €	369 053 €
	1 103 580 €	548 188 €
▶ par les autres fondations abritées :		
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	266 010 €	269 975 €
- Legs et autres libéralités affectés à ces fondations	88 000 €	86 700 €
	354 010 €	356 675 €
Total	7 169 628 €	6 994 913 €

Les dons et donations des fondateurs personnes physiques à leur fondation abritée sont inclus dans les ressources collectées auprès du public.

- *Autres fonds privés – détail et comparatif avec l'exercice précédent :*

	Ressources collectées sur 2016	Ressources collectées sur 2015
- Versements des fondateurs (personnes morales) aux fondations abritées	54 000 €	125 614 €
- Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat d'une fondation abritée	116 000 €	116 000 €
- Dons par renoncement à remboursement de frais des bénévoles	5 331 €	6 354 €
Total	175 331 €	247 968 €

- Subventions & autres concours publics – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Ressources collectées sur 2016	Ressources collectées sur 2015
<u>Fondation Bersabée :</u>		
- Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat	230 363 €	225 748 €
- Subventions d'exploitation	- €	13 338 €
<u>Fondation Othenin-Girard :</u>		
- Subventions d'exploitation	- €	7 750 €
Total	230 363 €	246 836 €

- Autres produits

Ils sont composés des postes du Compte de résultat suivants :

	Ressources collectées sur 2016	Ressources collectées sur 2015
- Revenus des immeubles	4 136 758 €	3 834 660 €
- Transferts de charges	1 500 €	- €
- Autres produits divers de gestion courante (hors subventions)	68 063 €	127 063 €
- Produits financiers : intérêts et produits assimilés	361 031 €	396 613 €
- Produits financiers : produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	326 099 €	218 458 €
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 703 €	49 447 €
- Produits bruts sur cessions d'actifs	455 000 €	593 000 €
Total	5 386 154 €	5 219 241 €

- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public :

(en euros)	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice 2016	Utilisation en cours d'exercice 2016	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2016	Montant des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice 2016
Fondation abritante : dons affectés <i>dont versement à fond. abritée</i>	330 915	- 63 889 2 004	194 513	461 539
Fondation abritante : legs affectés	-	-	14 671	14 671
Fondation abritante : solde fond. Lecordier	7 331	- 7 331	-	-
Fondation Bersabée : legs affectés	-	-	534 098	534 098
Fondation Landrieu	19 060	-	2 614	21 674
Fondation Morillon	-	-	46 700	46 700
Fondation JALMALV	58 758	-	140 934	199 692
	416 064	- 69 216	933 530	1 278 374

864 314 €

SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE

Ce solde de 14 828 K€ est constitué de dons, donations et legs non affectés et portés en réserves qui seront utilisés pour financer des investissements immobiliers sociaux et des actions sociales menées par d'autres associations en lien avec les petits frères des Pauvres.

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

Les heures de bénévolat dont a bénéficié la fondation ont été estimées à 19 094 heures lors de l'exercice 2016, non valorisées financièrement dans le CER (Cf. note 12).

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier

75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

➤ Conventions avec l'association « les petits frères des Pauvres »

Personnes concernées : Messieurs Alain Villez, Philippe Le Bitoux et Philippe Chapal

- 1) L'association « les petits frères des Pauvres » a refacturé une partie de ses services de recherche de fonds à la fondation des petits frères des Pauvres pour un montant de 275 648 € au titre de l'exercice 2016.
- 2) La fondation abritée Bersabée loue les locaux suivants dont elle est propriétaire à l'association « les petits frères des Pauvres » qui les utilise dans le cadre de ses missions sociales :

Local	Loyer 2016
16 rue Rostan à Antibes	à titre gratuit
5 rue Pasteur – Paris 11	40 174 €
51 rue du Fbg de Roubaix – Lille (depuis le 1/09/16)	6 000 €
70 rue du Rocher – Paris 8 (depuis le 1/12/16)	421 €

- 3) La fondation a conclu pour le compte de la fondation abritée Philippe Othenin Girard, avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EHPAD qui a pris le nom de Centre de Rencontre de Générations (CRG) conformément à la volonté du fondateur. Le loyer 2016 versé par l'association a été de 1 304 €.
- 4) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2016 à l'association « les petits frères des Pauvres » en vue de son soutien financier aux projets de l'association :
 - Un montant total d'aides de 72 331 € versées par la fondation abritante ;
 - Un montant total d'aides de 105 850 € versées par deux fondations abritées.
- 5) L'association a facturé à la fondation abritée UTB un déjeuner à Chanoinesse pour des couples dont l'un des membres est atteint jeune par la maladie d'Alzheimer : 600 €.

➤ **Conventions avec l'association pfP – AGE, les petits frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements**

Personnes concernées : Messieurs Michel Chegaray, Emmanuel de Fraguier et Alain Villez

- 1) La fondation abritée Bersabée loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pfP-AGE qui les gère :

Résidence	Loyer 2016
Gautier Wendelen	178 206 €
Anne-Marie Blaise	89 524 €
Vincent Compont	28 229 €
Rue de la Chine	62 896 €
Jonquièrre (parties communes)	15 002 €
Labadié	69 124 €
Rivages	35 032 €
Total :	478 013 €

- 2) La fondation abritée Bersabée loue le CHRS « Le Radeau » et les logements passerelles suivants, dont elle est propriétaire, à l'association pfP-AGE :

Adresse	Loyer 2016
26 rue Lacroix - 75017 Paris	43 044 €
7-9 impasse Saint-Ouen - 75017 Paris	4 370 €
128 rue Legendre - 75017 Paris	4 370 €
82 avenue de Saint-Ouen - 75018 Paris (jusqu'au 30/04/16)	1 457 €
3 rue Etex - 75017 Paris (jusqu'au 31/03/16)	1 092 €
Total :	54 333 €

- 3) Selon le contrat de mandat de gestion locative des établissements du 2 novembre 2015, la Fondation a refacturé l'Association pour 38 356 € de salaires et charges sociales, prestations extérieures d'intégration sur le logiciel de gestion locative et charges diverses.
- 4) La Fondation des petits frères des Pauvres et l'une de ses fondations abritées ont versé 3 subventions à l'association pfP – AGE pour un montant total de 11 594 € (9 000 € pour l'aménagement du potager de l'abbaye de la Prée, 2 294 € pour l'aménagement du jardin de la résidence Gautier Wendelen et 300 € pour le château de Jully).

➤ **Conventions avec l'association « Centre de Rencontre des Générations » (CRG)**

Personne concernée : Monsieur Alain Villez

- 1) La Fondation des petits frères des Pauvres a versé à l'association CRG une subvention de 2 661 € pour financer l'aménagement du jardin.
- 2) Le CRG a refacturé en 2016 :
 - à la Fondation abritée Utb, des prestations pour trois séjours de détente : 37 071 € ;
 - à la Fondation abritée Othenin-Girard, des repas pris par des bénévoles : 1 360 €.

Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY